

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à quatorze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 06 décembre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	<b>Maire</b>	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	<b>6<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	<b>7<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	<b>8<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	<b>9<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	<b>10<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme FILIMOHAAU Marguerite (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Mickael LELONG  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Pétélo SAO

Absents :

M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.  
 Madame Sabrina WEDE est désignée secrétaire de séance.

Il convient de préciser que Mme Rusmaeni SANMOHAMAT, représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de la SECAL, s'est retirée de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

N° d'ordre : 2  
Date de mise en ligne : 13 DEC. 2024

DELIBERATION N° 80 /24/XII

APPROUVANT LE RAPPORT ECRIT RELATIF A LA  
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SECAL, POUR L'EXERCICE 2023

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 12 décembre 2024,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu les comptes et rapport de la SECAL arrêtés par le conseil d'administration du 25 juillet 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 42/2024 du 31 octobre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 17 octobre 2024, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte SECAL, pour l'exercice 2023.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DECEMBRE 2024

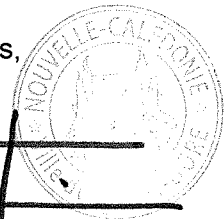
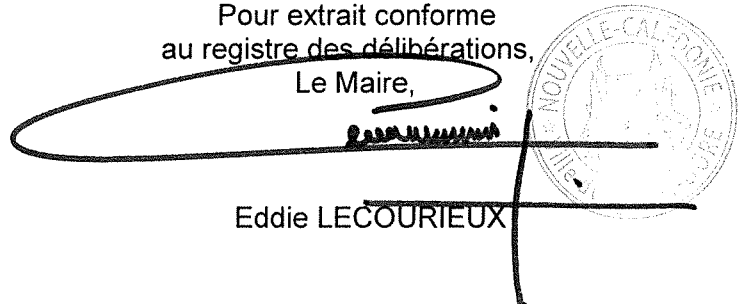
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Sabrina WEDE



Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

SAEM SECAL

Direction des finances et de l'informatique

Secrétariat général (SAG : registre et publication)

# 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023

---



# PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

## 1.1 - VIE DE LA SOCIETE

### A. L'ACTIONNARIAT

La SECAL est une société anonyme d'économie Mixte constituée en application de la loi n°46-860 du 30 Avril 1946.

Le capital 565 000 000 F.CPF est divisé en 10.000 actions de 56.500 FCFP.

Les instances de la société sont composées de 12 Actionnaires, 12 Administrateurs, 1 Commissaire du Gouvernement et 1 censeur.

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat, les représentants des actionnaires et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice 2023 :

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL par ordre décroissant du nombre d'actions				
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%	Nombre d'administrateurs
ETAT, <i>représenté par Mme Carine FARULT et M. Gregory LECRU</i>	2 000	113 000 000	20,00%	2
PROVINCE DES ILES LOYAUTE, <i>représentée par M. Robert KAPOERI et M. Mathias WANEUX</i>	1 600	90 400 000	16,00%	2
PROVINCE NORD, <i>représentée par M. Victor TUTUGORO</i>	1 024	57 856 000	10,24%	1
PROVINCE SUD, <i>représentée par Mme Françoise SUVE</i>	800	45 200 000	8,00%	1
NOUVELLE-CALEDONIE, <i>représentée par M. Vaimu'a MULIAVA</i>	800	45 200 000	8,00%	1
COMMUNE DE NOUMEA, <i>représentée par M. Marc ZEISEL</i>	800	45 200 000	8,00%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, <i>représentée par M. Vincent BOURSIER</i>	800	45 200 000	8,00%	1
BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT, <i>représentée par M. Frédéric REYNAUD</i>	800	45 200 000	8,00%	1
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT <i>représentée par Mme Julie DOITEAU</i>	637	35 990 500	6,37%	1
COMMUNE DU MONT-DORE <i>représentée par Mme Rusmaeni SANMOHAMAT</i>	380	21 470 000	3,80%	1
COMMUNE DE PAITA, <i>représentée par Mme Sylviana GERVOLINO</i>	250	14 125 000	2,50%	
COMMUNE DE DUMBEA, <i>représentée par M. Gérard PIOLET</i>	109	6 158 500	1,09%	
TOTAL	<b>10 000</b>	<b>565 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>12</b>
Collège Collectivités locales	5 763	325 609 500	57,63%	7
Collège Etat + privés	4 237	239 390 500	42,37%	5

## **B. LA GOUVERNANCE**

Par Délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

## **C. LES DIRIGEANTS**

Selon le principe de l'alternance biennale en vigueur à la SECAL depuis 1990, la Nouvelle-Calédonie a été nommée à la Présidence du Conseil d'administration le 03 août 2023 pour une durée de deux ans, jusqu'en 2025.

Monsieur Vaimu'a MULIAVA, représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration assure la présidence de la société depuis cette date.

Monsieur Christophe ARCHAMBAULT été nommé au poste de Directeur Général de la SECAL après délibération du Conseil d'Administration du 23 avril 2020. Il exerce cette fonction depuis le 11 mai 2020 pour un mandat de 3 ans.

## **D. LES ADMINISTRATEURS, LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, LES CENSEURS, LE BUREAU**

### ***Changement de représentants des Administrateurs durant l'exercice 2023 :***

Sur l'exercice 2023, le conseil d'administration a pris acte des désignations du nouveau Commissaire du Gouvernement, du représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Monsieur Stanislas ALFONSI a été désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement. Il succède à Monsieur Rémy BASTILLE.
- Monsieur Vincent BOURSIER est désigné par courrier en date du 18 septembre 2023, en qualité de représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations au Conseil d'Administration. Il succède à Monsieur Hervé TONNAIRE.

### ***Commissaire aux comptes :***

Le mandat des Commissaires aux Comptes KPMG Audit Sarl, a pris fin lors de la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Conformément au règlement intérieur de la Secal, une procédure de consultation restreinte a été lancée afin de consulter les commissaires aux comptes susceptibles de présenter les références nécessaires pour réaliser le travail de certification.

Trois cabinets ont été consultés :

- BDO
- KPMG Audit
- OCEA

Après analyse des dossiers de candidature selon les critères de références, moyens humains et prix, le cabinet KPMG Audit est arrivé en 1<sup>ere</sup> place comme offre la mieux-disante.

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mai 2023, les Actionnaires ont acté la nomination du cabinet KPMG Audit en tant que Commissaire aux comptes pour les 4 exercices à venir. Sa mission s'achèvera donc lors de l'arrêté des comptes 2026.

Le Conseil d'Administration est composé ainsi à la clôture de l'exercice 2023 :

<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>REPRESENTANTS</b>	<b>nomination</b>	<b>fin de mandat</b>
Province Sud	Mme Françoise SUVE	6-juin-2019	Elections 2024
Province des Iles Loyauté	M. Mathias WANEUX	18-juin-2019	- idem -
	M. Robert KAPOERI	18-juin-2019	- idem -
Province Nord	M. Victor TUTUGORO	6-août-2021	- idem -
Nouvelle-Calédonie	M. Vaimu'a MULIAVA	25-août-2021	- idem -
Commune de Nouméa	M. Marc ZEISEL	11-juin-2020	Elections 2026
Assemblée spéciale des communes de Dumbéa, Païta et Mont-Dore	M. Gérard PIOLET	16-juil-2020	Elections 2026
Etat	Mme Carine FARAUULT	17-févr-2021	-
	M. Grégory LECRU	8-nov-2021	-
Caisse des Dépôts et Consignations	M. Vincent BOURSIER	18-sept-2023	AGO 2027
Banque Calédonienne d'Investissement	M. Frédéric REYNAUD	22-nov-2021	AGO 2027
Agence Française de Développement	Mme Julie DOITEAU	16-août-2022	AGO 2027
<b>CENSEURS</b>			
M. Damien YEIWENE ( <i>jusqu'à l'AGO 2027</i> )			
<b>COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT</b>			
Monsieur Stanislas ALFONSI, Secrétaire Général du Haut-Commissariat			

Compte tenu des changements intervenus, la composition du Bureau est la suivante au 31 décembre 2023 :

<b>COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
<u>Président :</u> <b>M. Vaimu'a MULIAVA</b>	Représentant de la Nouvelle-Calédonie
<u>Membres :</u> <b>Mme Françoise SUVE</b> <b>M. Victor TUTUGORO</b> <b>M. Robert KAPOERI</b> <b>Mme Julie DOITEAU</b> <b>M. Vincent BOURSIER</b> <b>M. Stanislas ALFONSI</b>	Représentante de la province Sud Représentant de la province Nord Représentant de la province des Iles Loyauté Représentante de l'Agence Française de Développement Représentant de la Banque des Territoires Commissaire du Gouvernement
<u>Secrétaire :</u> <b>M. Christophe ARCHAMBAULT</b>	Directeur Général

## E. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2023, la SECAL stabilise ses effectifs à 38 personnes dont :

- 24 femmes et 14 hommes,
- 26 cadres, 5 agents de maîtrise et 7 employés,
- 30 contrats à durée indéterminée, et 8 contrats à durée déterminée,
- 36 collaborateurs basés à Dumbéa, 2 en Province Nord.

L'organigramme au 31 décembre 2023 est présenté ci-après.

Pour favoriser le développement d'activités identifiées par le Plan Stratégique et optimiser les ressources humaines, l'organisation interne est restructurée autour de :

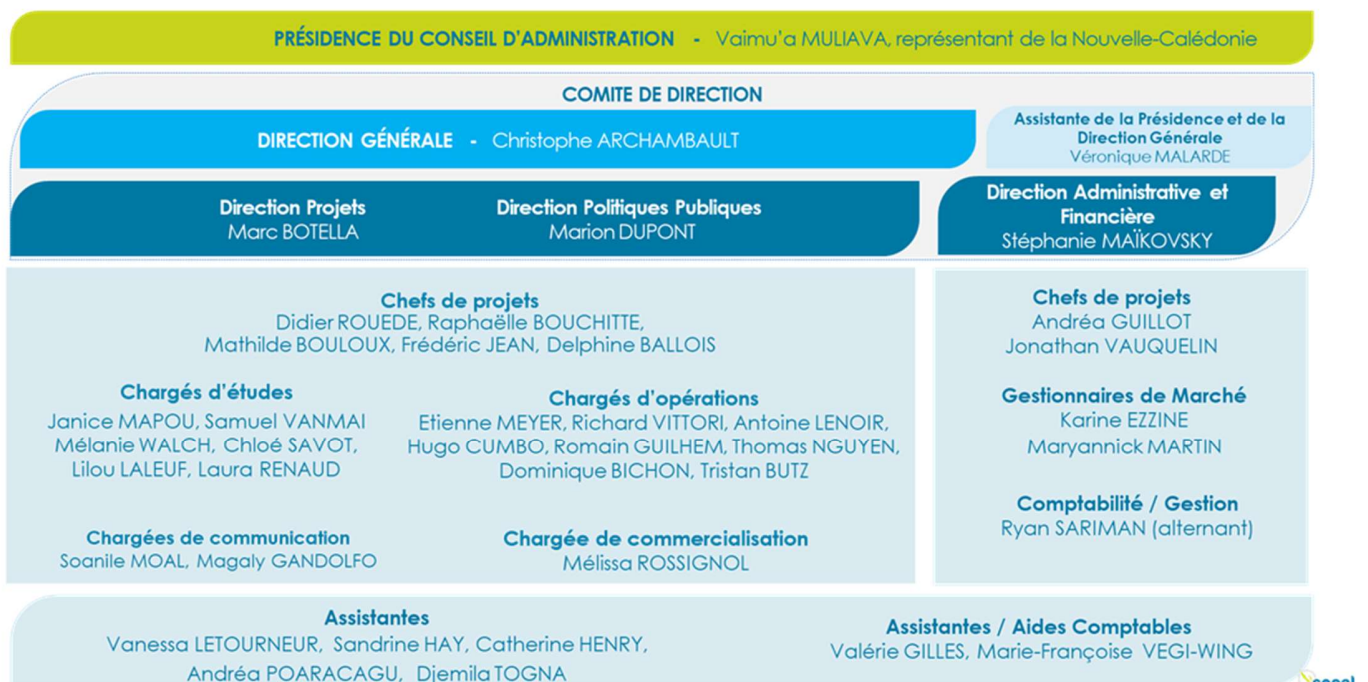
- 1 Direction opérationnelle, gérant les missions de Réalisations et d'Appui aux politiques publiques,
- 1 Direction Administrative, fonctionnelle et gérant les métiers support financiers, administratifs et les opérations de gestion.

L'organisation en mode projet des équipes est établie et permet de répondre de manière plus spécifique aux différentes demandes.

### Organigramme au 31 décembre 2023 – Effectif : 38 personnes

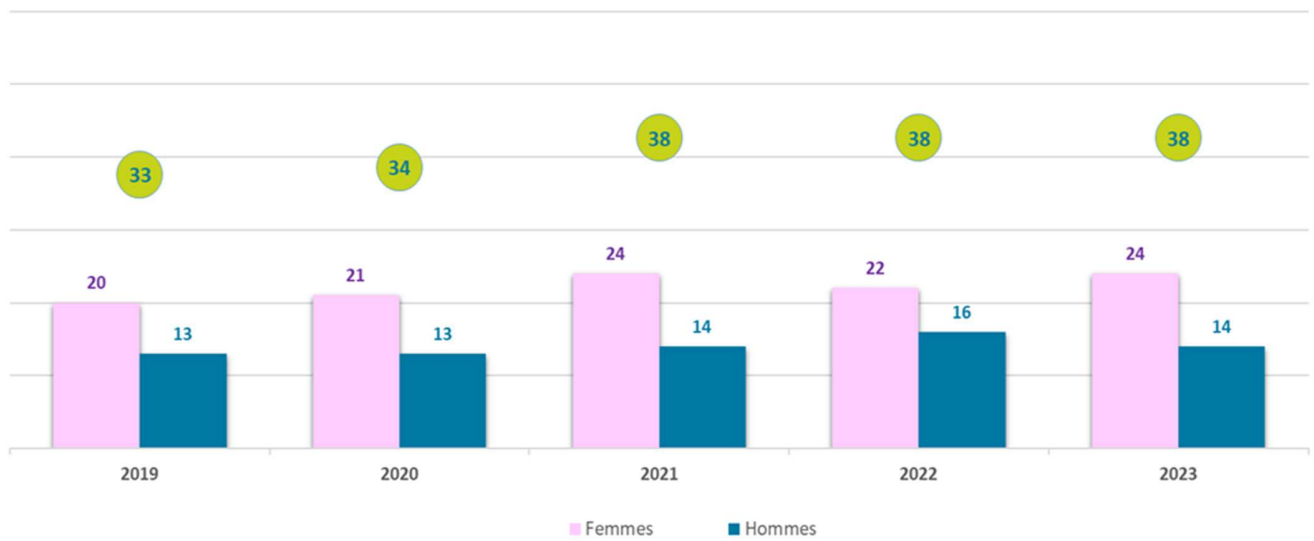
## ORGANIGRAMME au 31 décembre 2023

Effectifs au 31.12.2023: 38 salariés



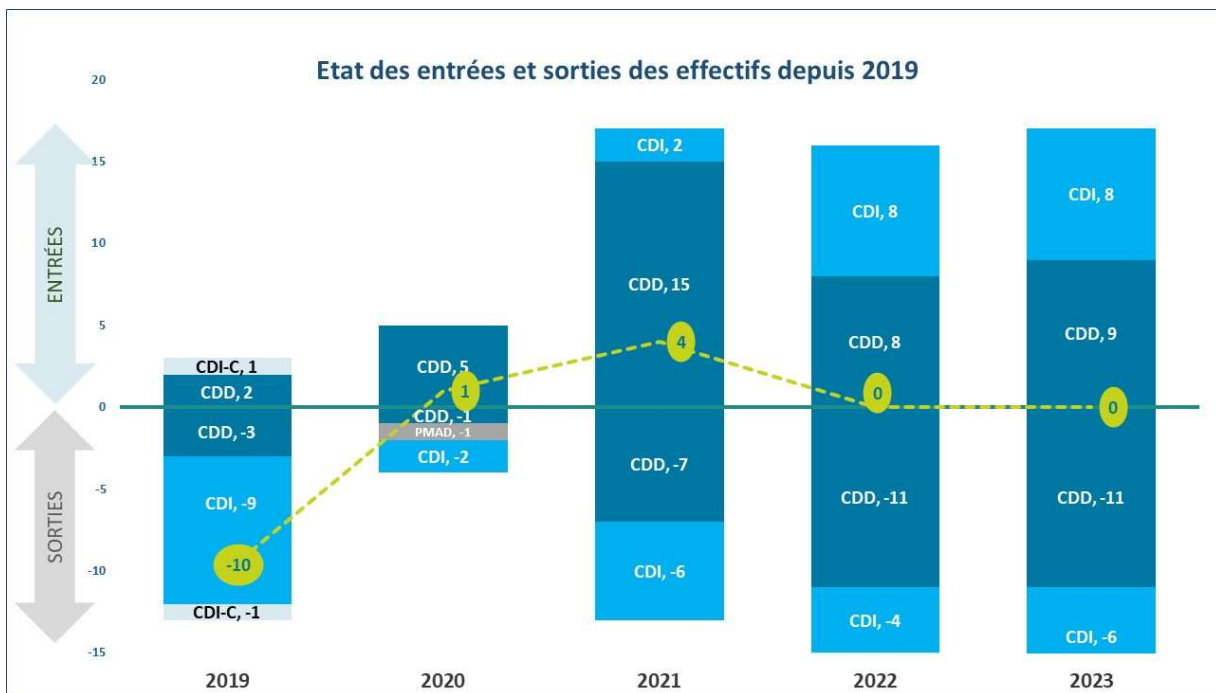
## Evolution du nombre de salariés :

Evolution du nombre de salariés depuis 2019



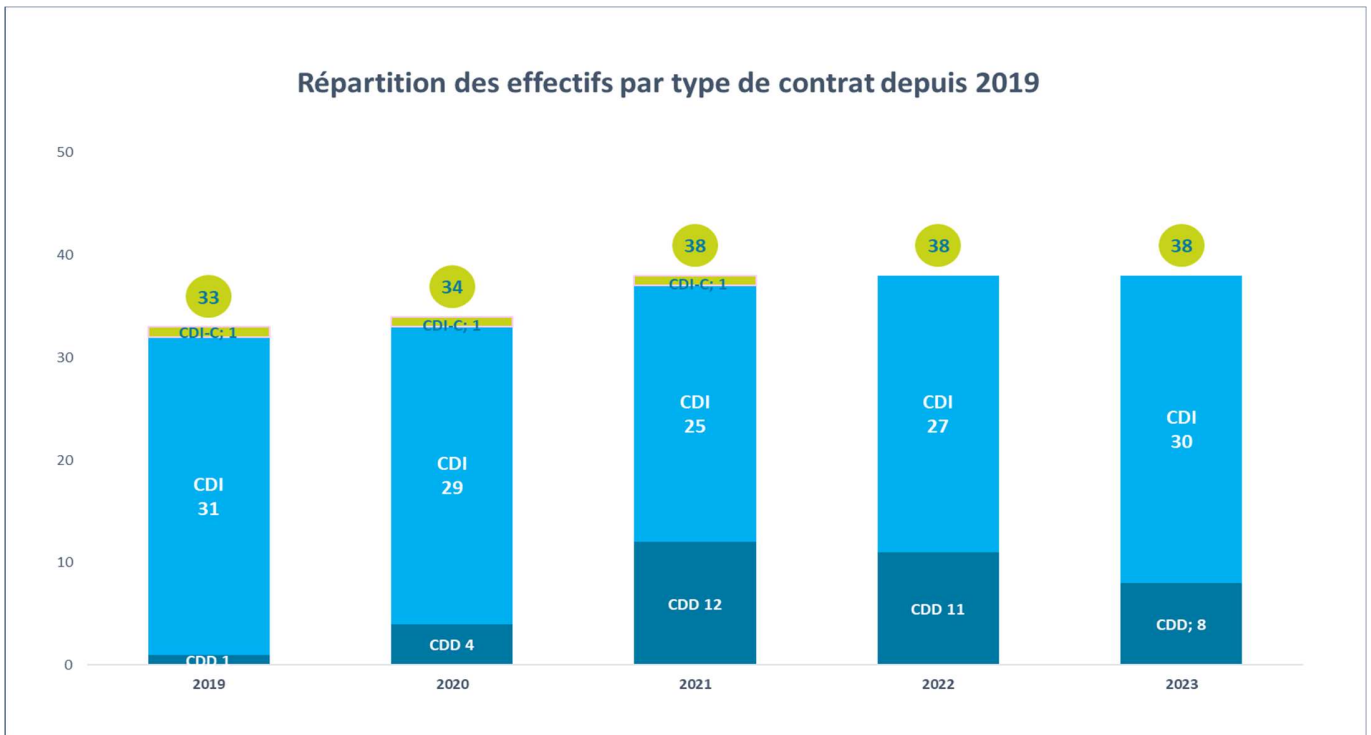
Durant l'exercice 2023, l'accent a été mis sur le recrutement via des contrats à durée déterminée (CDD), enrichissant le pool de compétences dans des domaines stratégiques tels que le soutien aux politiques publiques, la communication stratégique, la transition écologique et l'autonomie alimentaire.

Même si l'effectif total reste identique à 2022 avec 38 salariés, les sorties ont permis de se projeter sur l'intégration de nouvelles compétences clés : appui aux politiques publiques et environnementales, finance verte, urbanisme, communication et représentation, conduite du changement.

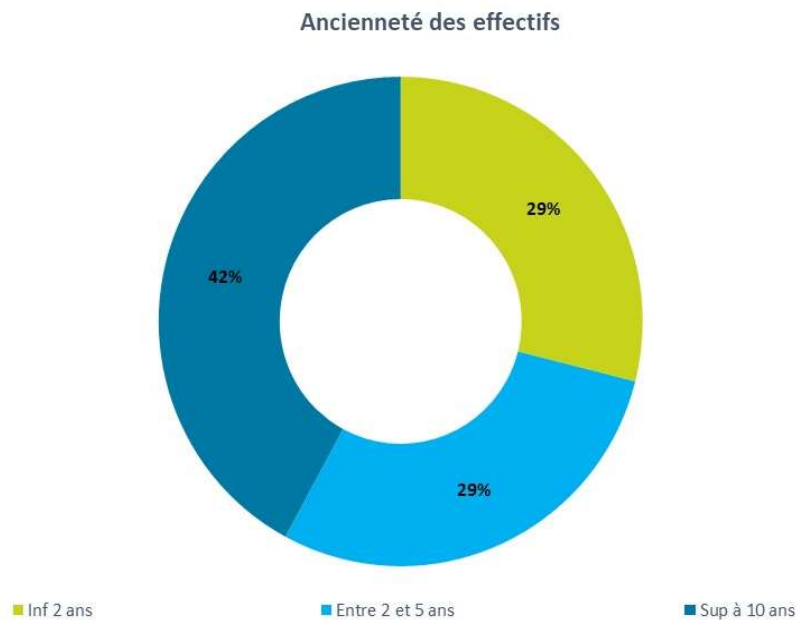




## Répartition par type de contrat :

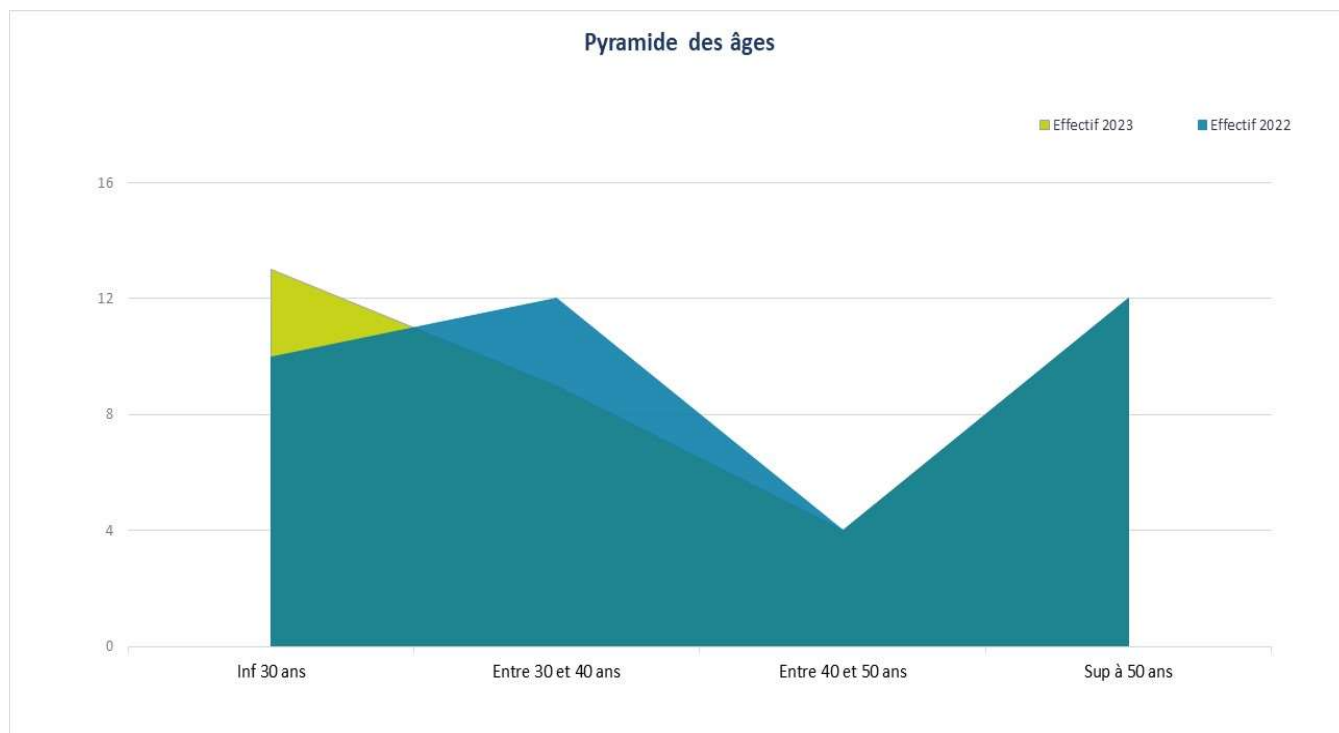


## Ventilation par ancienneté :



L'ancienneté moyenne à la SECAL diminue et passe à 8,3 ans. Ce glissement est cohérent avec la stratégie de renforcement des compétences. Cette ancienneté moyenne devrait continuer de décroître avec le départ à la retraite de certains profils confirmés.

## Pyramide des âges :



Age	Effectif total	F	H
Inf 30 ans	13	8	5
Entre 30 et 40	9	7	2
Entre 40 et 50	4	3	1
Sup à 50	12	6	6
	<b>38</b>	<b>24</b>	<b>14</b>

La pyramide des âges montre un bon équilibre des effectifs avec toutefois un rajeunissement sur 2023 suite aux départs de cadres confirmés durant l'année.

## F. LES CONTROLES EXTERNES

Sans objet en 2023.

## G. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Sans objet en 2023.

## 1.2 – ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

### H. L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'année 2023 a été marquée par le repositionnement stratégique autour des 3 activités que la SECAL avait redéfinies sur 2022 :

- Aménageur du Territoire (alliant enjeux urbains, environnementaux, économiques et sociaux)
- La construction et la rénovation d'infrastructures
- L'appui aux politiques publiques (conseil, stratégie et plan d'actions pour concrétiser les visions des collectivités)

Conformément aux axes relatifs du plan d'orientation stratégique, la SECAL s'est particulièrement attachée à remettre le client au cœur de ses process, à gagner en visibilité pour être perçue comme un facilitateur, et à renforcer la régionalisation de ses activités dans la région. Ces avancées ont permis de développer et conforter une relation de confiance auprès des élus en renforçant le positionnement amont sur les projets à enjeux stratégiques.

Parallèlement, la Secal s'est positionnée sur des nouveaux sujets notamment en lien avec la transition écologique, consciente que ces domaines représentent de belles opportunités d'innovation pour le développement du territoire.

Enfin, la Secal a poursuivi son développement en dehors de la Nouvelle Calédonie en s'implantant à Wallis et Futuna avec la réalisation de projets structurants à venir notamment sur la rénovation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna, la réhabilitation des hôpitaux et du plan de relance

#### Evolution du chiffre d'opération sur 5 ans

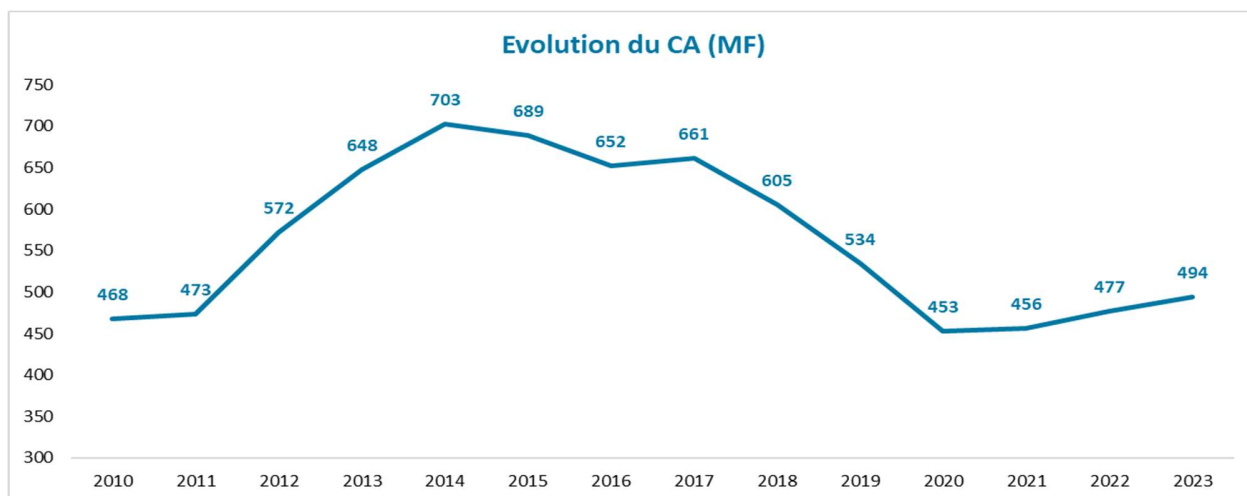
En millions de Francs CFP	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Conduites d'opération</b>	711	354	184	848	1 329
dont la réalisation base vie Prony	-	-	-	634	5
dont Transversale Hienghène/Kaala-Gomen	560	219	140	75	298
dont la réalisation d'une ISDND sur la zone VKP	-	-	-	-	837
<b>Concessions</b>	1 718	2 165	1 521	1 722	1 962
dont ZAC de DSM et Panda	1 342	1 805	1 246	1 609	1 842
<b>Mandats et autres</b>	6 409	2 302	1 723	1 237	2 850
dont Néobus	3 348	345	19	37	280
<b>Total chiffre d'opération (MF. CFP)</b>	8 838	4 821	3 428	3 806	6 141

En 2023, le chiffre d'opération augmente fortement, accélérant ainsi la reprise amorcée en 2022. Ce bond s'explique par retour de projets structurants notamment les mandats, l'accélération sur certaines conduites d'opérations, et la reprise des travaux sur les concessions de Panda et Dumbéa sur Mer.

Cette hausse représentant 61 % soit 2,3 MdF.CFP concerne quelques opérations emblématiques :

- Concernant les mandats, la rénovation du MUZ concentre le plus de traitement avec un chiffre d'opération avec la réintégration des flux traités par les services de la DAPM et le règlement direct de la SECAL à partir de novembre 2023 de 215 MF.CFP,
- Concernant les conduites d'opération, la réalisation d'un ISDND dans le Nord (837 MF.CFP) et l'accélération de la réalisation de la Transversale Hienghène / Kaala-Gomen (+203 MF.CFP) constituent les principaux éléments de variation.

- Concernant les concessions, les éléments de 2022 permettent des avancées significatives sur DSM et Panda. Le déblocage de Cap Apogoti en fin 2022 a permis de lancer les travaux et la commercialisation de la tranche 4 de la ZAC. Quant à Panda, la révision du PAZ RAZ a abouti au lancement des travaux sur les tranches



Après avoir connu un niveau de chiffre d'affaires exceptionnel sur la période 2012 à 2017 notamment porté par des projets structurants tels que le Médipôle, la SECAL a par la suite vu son chiffre d'affaires diminuer progressivement jusqu'à 2020, point le plus bas à 453 MF.FCP. Depuis cette date, une reprise progressive du volume d'activité est enregistrée avec un chiffre d'affaires à fin 2023 de 494 MF.CFP, qui confirme et conforte la stratégie de repositionnement de la Secal.

#### Ventilation du chiffre d'affaires par métier :

Secteur	KF. CFP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>Aménagement</b>		180 358	179 078	182 312	176 422	175 575
<b>Mobilité (Néobus et études)</b>		90 761	34 262	17 657	4 713	26 786
<b>Constructions Province Sud</b>		55 755	48 941	52 419	71 324	74 852
<b>Constructions Province Nord</b>		45 069	29 660	29 010	29 804	47 698
<b>Habitat</b>		3 000	4 198	-	-	-
<b>Patrimoine</b>		44 766	19 701	29 419	29 156	11 627
<b>Gestion</b>		17 963	32 358	19 298	16 730	19 732
<b>Accompagnement</b>		15 657	21 345	32 714	45 878	50 059
<b>Régional</b>		7 095	2 700	16 226	26 601	20 524
<b>Transition écologique</b>		1 458	5 673	3 500	20 277	26 412
<b>Energie</b>		11 195	12 514	13 894	6 983	-
<b>Opérations propres</b>		11 556	2 126	-	-	-
<b>Locations</b>		49 016	60 622	59 511	46 655	40 769
<b>TOTAL</b>		<b>533 649</b>	<b>453 177</b>	<b>455 958</b>	<b>474 543</b>	<b>494 035</b>

Le chiffre d'affaires poursuit sa progression avec une hausse de 4% sur 2023, soit 18 MF.CFP. Il s'agit de la troisième année consécutive de hausse après 4 années de baisse continue. Cette progression est notamment liée à 2 éléments :

Une continuité dans la concrétisation de missions structurantes (Rénovation du lycée de Wallis et Futuna pour 69,6 MF.CFP et les travaux du MUZ pour 33,9 MF.CFP).

Certains retraitements comptables qui portent le chiffre d'affaires (reprise de Produit Constaté d'Avance sur le Néobus de +24,9 MF.CFP).

Plusieurs positionnements stratégiques ont été reconduits au cours de l'exercice :

Accompagnement des politiques publiques (40 MF ; -6 MF.CFP) ; la société maintient son engagement auprès des collectivités pour les accompagner dans la mise en place de politiques publiques efficaces et durables afin d'améliorer l'efficacité des services rendus et de répondre aux enjeux territoriaux (création du pôle maritime, surveillance du parc naturel de la mer de corail, accompagnement à la structuration de la SPL Sud Tourisme). Cet accompagnement se caractérise également par des missions d'accompagnement et d'ingénierie amont sur des projets comme l'évaluation du contrat de convergence pour Wallis et Futuna et l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique pour le Gouvernement.

Accompagnement sur les sujets de transitions écologiques (25 MF.CFP ; + 5 MF.CFP) En forte progression depuis 2018 passant de 1,6 MF.CFP à 26 MF.CFP, les missions relatives aux sujets de transitions écologiques se positionnent comme un axe majeur dans la stratégie de la SECAL. Les interventions principales incluent l'optimisation énergétique du CHS (3,2 MF.CFP), la rénovation énergétique de l'IRD (10,7 MF.CFP), le projet TRIAD (7,7 MF.CFP), et l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique (3 MF.CFP). Ces projets illustrent notre capacité à intégrer des solutions durables renforçant sa position dans la stratégie environnementale en Nouvelle-Calédonie. Cette approche, qui combine innovation et développement durable, confirme l'évolution de la Secal en tant qu'acteur de la transition écologique.

Développement régional sur Wallis et Futuna (30 MF.CFP ; +7 MF.CFP) notamment dans le cadre du plan de relance. Cette tendance sur 2023 est en hausse avec le lancement des missions de réalisation des hôpitaux de Wallis et Futuna et du lycée d'Etat qui représentent 10,7 MF.CFP sur l'année.

Dans le même temps, les activités « historiques » de la SECAL ont augmenté de 21,4 MF.CFP soit un chiffre d'affaires global de 122 MF.CFP pour 2023 sur l'ensemble du territoire :

- La liaison Hienghène Kaala Gomen,
- La réalisation de la salle omnisport de Pouembout,
- Le centre culturel de Canala,
- La réalisation d'un ISDND,
- La finalisation des travaux du musée de la Nouvelle-Calédonie,
- La création du pôle maritime
- L'Ecopôle,
- La réalisation de la maison de Wallis et Futuna.

Les métiers d'entretien et de rénovation du patrimoine voient leur niveau d'activité diminuer à 11,9 MF.CFP sur 2023 contre 29,2 MF.CFP en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'entretien du Patrimoine OPT (-6 MF.CFP).

### **Ventilation du chiffre d'affaires par donneur d'ordre :**

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients actionnaires restent majoritaires en 2023 puisqu'il représente 70 % du total soit 318 MF.CFP notamment la Province sud avec 39 % du total du chiffre d'affaires soit 177 MF.CFP du fait des concessions de Panda et Dumbéa sur Mer.

Si la Province Sud reste le principal donneur d'ordre, on constate une augmentation du chiffre d'affaires du Gouvernement de la NC (+36 MF.CFP en 2023), avec notamment l'accompagnement de la stratégie d'adaptation au changement climatique, la prolongation de l'accompagnement TRIAD pour l'autonomie alimentaire, ou encore la dépollution du site de Numbo. Néanmoins, si on analyse l'évolution de chiffre d'affaires entre 2021 et 2023, on observe un renforcement du positionnement de certains actionnaires :

- le gouvernement de la NC avec + 71 MF.CFP par rapport à 2021 représentant 17 % de CA de 2023 contre 2 % en 2021
- l'Etat au travers de l'Administration Supérieure de Wallis et Futuna avec + 8 MF.CFP par rapport à 2021, représentant 5 % de notre CA en 2023

Donneurs d'ordres		KF. CFP	CA 2023	En %	CA 2022	en %	CA 2021	en %
PROVINCE SUD	A		176 355	39%	175 420	41%	167 336	42%
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE	A		76 920	17%	51 054	12%	7 654	2%
PROVINCE NORD	A		37 715	8%	25 470	6%	31 798	8%
SMTU (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS)	NA		26 786	6%	4 713	1%	4 849	1%
ETAT	A		22 628	5%	26 513	6%	14 724	4%
MAIRIE DE DUMBEA	A		11 281	2%	9 272	2%	18 302	5%
MAIRIE DE POUEMBOUT	NA		10 970	2%	3 829	1%	1 782	0%
IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	NA		10 740	2%	7 160	2%		0%
PANC (PORT AUTONOME DE NOUVELLE CALEDONIE)	NA		9 700	2%	2 880	1%		0%
LOYAUTE HABITAT - SPL	NA		8 280	2%	8 280	2%	10 118	3%
OPT (OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS)	NA		6 940	2%	14 206	3%	12 167	3%
CHS ALBERT BOUSQUET	NA		5 730	1%	15 103	4%	6 203	2%
MAIRIE DE VOH	NA		4 457	1%		0%		0%
SPL AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME	NA		4 085	1%	7 200	2%		0%
MAIRIE DU MONT DORE	A		4 030	1%	11 050	3%	15 940	4%
SMTI (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS INTERURBAINS)	NA		3 708	1%		0%		0%
ADCK (AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE KANAK)	NA		3 492	1%	1 700	0%		0%
PROVINCE DES ILES LOYAUTE	A		3 118	1%	7 300	2%	22 820	6%
PRONY ENERGIES	NA		3 100	1%	12 100	3%	1 500	0%
FONCIERE CALEDONIENNE SAS	NA		3 000	1%	6 166	1%		0%
MAIRIE DE PAITA	A		2 880	1%	4 521	1%	2 309	1%
MAIRIE DE BOURAIL	NA		2 850	1%	476	0%	1 837	0%
AIRCALIN	NA		2 200	0%	-	0%	-	0%
CALEDONIE BUREAU D'ETUDES (CBE)	NA		2 047	0%	709	0%	-	0%
SCI DE BACO	NA		1 250	0%	1 250	0%	2 000	1%
MAIRIE DE LIFOU	NA		1 060	0%	-	0%	-	0%
CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DE NOUVELLE CALEDONIE	NA		1 000	0%	-	0%	720	0%
FSH	NA		987	0%	6 577	2%	1 200	0%
MAIRIE DE NOUMEA	A		700	0%	1 741	0%	2 800	1%
TILT SARL	NA		660	0%	1 450	0%	1 998	1%
ENERCAL	NA		600	0%	4 550	1%	9 750	2%
ACE AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE	NA		492	0%	5 100	1%	3 800	1%
CONGRES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	NA		160	0%	300	0%	1 975	0%
MAIRIE DE BOULOUPARIS	NA		-	0%	6 734	2%	4 545	1%
AQUARIUM DES LAGONS	NA		-	0%	2 150	1%	-	0%
AUTRES CLIENTS	NA		3 347	1%	2 916	1%	48 319	12%
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors loyers et Opérations propres)</b>			<b>453 266</b>	<b>100%</b>	<b>427 888</b>	<b>100%</b>	<b>396 447</b>	<b>100%</b>

\*A = client actionnaire  
NA = client non-actionnaire

### Chiffre d'affaires hors actionnaires :

2022 : 150 MF ; 35%

2021 : 127 MF ; 32 %



### Chiffre d'affaires actionnaires :

2022 : 278 MF ; 65%

2021 : 269 MF ; 68%

## I. NOUVELLES COMMANDES 2023

### Conventions et avenants 2023

Opérations signées	Rémunération K.XPF HT	Commanditaires
Réhabilitation lycée d'Etat Wallis et Futuna	69 608	ETAT
Mandat fin trvx MUZ	33 900	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Reconstruction du Pont de Ponerihouen	31 500	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Aménagement Pôle social Motor Pool	20 900	OPT
Projet de Territoire Pouembout	18 250	PROVINCE NORD
Création du Pole Maritime de la Nouvelle-Calédonie	14 300	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Reconstruction du Pont de Nouville	13 700	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Radars météorologiques 3 Provinces	13 000	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Analyse réalisation des futures gares Raï	11 122	SMTI
AMO Climat	9 906	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Mandat dragage Tadine	9 700	PROVINCE DES ÎLES
Accompagnement cuisine centrale Lifou	8 480	MAIRIE DE LIFOU
Sécurisation et développement aérodrome de Poé	8 400	PROVINCE SUD
Management et Gestion SPL LOYAUTE HABITAT - Avenant n°2	8 280	SPL LOYAUTE HABITAT
Etudes requalification site sportif de Magenta	8 000	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Accompagnement TRIAD	7 700	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
AMO PANC	7 650	PORT AUTONOME DE LA NOUVELLE CALEDONIE
AMO suivi de la mégafaune	5 520	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Parc Naturel de la Mer de Corail - Avenant n°2	5 500	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Etude énergétique Administration Territoriale Wallis et Futuna	4 500	ETAT
Accompagnement gouvernance équipements touristiques	4 457	MAIRIE DE VOH
Aménagement et gestion du parc de la Dumbéa	4 200	PROVINCE SUD
AMO Desserte Nouville	4 000	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
AMO des grands investissements - Avenant n°2	3 800	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (DITTI)
Assistance création pôle maritime	3 660	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Accompagnement aménagement littoral de Poe	3 350	MAIRIE DE BOURAIL
AMO PTD Pôle social Motor Pool	2 500	OPT
AMO PANC - Avenant n°1	2 350	PORT AUTONOME DE LA NOUVELLE CALEDONIE
Faisabilité implantation siège Air Calin	2 200	AIR CALEDONIE INTERNATIONAL
Réalisation Base vie Prony Energies - Avenant n°1	1 600	PRONY ENERGIES
Développement Segment Pêche Hauturière (Phase 2)	1 360	ETAT
AMO Hotel de Police Dumbéa - Avenant n°1	1 300	MAIRIE DE DUMBEA
Accompagnement Fonds vert	1 155	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Etude extension locaux DIMENC	900	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Etude Aménagement zone portuaire Houaïlou	776	MAIRIE DE HOUAÏLOU
Aménagement dock Tontouta	752	ETAT
Construction dock caserne Bailly	752	ETAT
Rénovation toiture préfet Wallis et Futuna	650	ETAT
AMO relamping gendarmerie NC	600	ETAT
AMO sur gestion conventions	492	ACE
PUD Païta	450	MAIRIE DE PAÏTA
Accompagnement implantation futur siège CMA	400	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
AMO Conservatoire de Musique	400	CMD-NC
Aménagement Hôpital de Jour et CMP Magenta - Avenant n°3		CHS ALBERT BOUSQUET
Concession Boulari		MAIRIE DU MONT-DORE
<b>TOTAL OPERATIONS SIGNEES 2023 (45 opérations)</b>	<b>352 018</b>	Actionnaires / Non Actionnaires
<b>TOTAL OPERATIONS SIGNEES 2022 (38 opérations)</b>	<b>442 021</b>	dont 239 MF liés à l'Hopital de Wallis et Futuna

Dans un contexte économique tendu, la société dépasse son objectif annuel de signatures de 300 MF.CFP. L'exercice se termine sur un volume de 45 signatures pour une rémunération valorisée à 352 MF.CFP. En volume comme en valeur, on relève une avance marquée des commandes des actionnaires, qui s'établissent à 280 MF.CFP pour 30 sollicitations.

On observe notamment une hausse des missions contractées avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ces éléments traduisent une continuité dans le développement de projets d'envergure et à forts enjeux pour le Territoire :

- Fin des travaux sur le musée de la Nouvelle-Calédonie (34 MF.CFP)
- Reconstruction des ponts de Nouville et Ponerihouen (38 MF.CFP)
- Création du Pôle Maritime de la Nouvelle-Calédonie (14 MF.CFP)
- Installation de radars météorologiques dans les 3 Provinces (13 MF.CFP)

Par ailleurs, la SECAL a continué de se mobiliser sur ses nouveaux métiers tels que l'appui aux politiques publiques ou l'ingénierie de projets, et d'être un acteur incontournable sur des thématiques sociétales fortes :

- Accompagnement au changement climatique pour le Gouvernement de la NC,
- Construction du barrage de Pouembout (gestion de la ressource en eau) pour la province Nord,
- Accompagnement TRIAD (résilience et autonomie alimentaire) pour le Gouvernement de la NC,
- Accompagnement Fonds Vert (obtention de financements verts) pour le Gouvernement de la NC,
- Suivi de la mégafaune (préservation de la biodiversité) pour le Gouvernement de la NC

La régionalisation, un des axes de développement envisagé en 2023 continue de porter ses fruits : après les hôpitaux en 2022, la SECAL a été missionnée en 2023 sur la réhabilitation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna, avec une enveloppe d'investissement avoisinant les 1,4 MdsF.CFP.

Les missions d'étude et de gestion confiées à la SECAL en 2023 continuent de nourrir les réflexions amont et le dimensionnement des besoins avec notamment des missions d'accompagnement des communes :

- Création du Pôle maritime de la Nouvelle-Calédonie
- Analyse et réalisation des futures gares du réseau Raï
- Réflexion sur la gouvernance et la gestion des équipements touristiques de Voh
- Réflexion sur la reprise et l'optimisation d'une cuisine centrale à Lifou

## **J. PERSPECTIVES**

En 2024, malgré un contexte économique défavorable, une population en décroissance, une hausse des taux d'intérêt et une inflation encore significative, la SECAL débute l'année 2024 en capitalisant sur les succès de 2023, continuant à enrichir son portefeuille dans ses métiers historiques et thématiques émergentes. La tendance sur le moyen terme restera néanmoins à l'anticipation et la préparation de l'outil à des périodes plus difficiles et au soutien des collectivités et entreprises.



## **DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE**

### **A. LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023**

Il convient tout d'abord de rappeler que seule l'activité de la structure contribue à la formation du résultat.

En effet, pour les opérations réalisées dans le cadre d'un mandat, les charges et les produits relatifs aux opérations ne sont pas traduits dans le compte de résultat.

Par ailleurs, dans le cadre d'opérations concédées, la SECAL concessionnaire enregistre les charges et les produits relatifs aux opérations, en cours d'exercice, aux comptes 38 (stocks et en-cours). En fin d'exercice, elle traduit les flux de l'exercice dans les comptes de produits et de charges par le biais des écritures d'inventaire. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le compte de résultat de la société, tant que les opérations restent en cours.

En revanche, ces opérations en concession ont une influence non négligeable sur la situation patrimoniale de la SECAL ainsi que sur les engagements financiers pris à l'égard des tiers. Ces éléments figurent donc de façon significative au bilan.

Les comptes annuels que les administrateurs sont invités à arrêter figurent en **annexe n° 1**.

Au cours de l'exercice 2023, plus de 2700 factures ont été traitées par le service comptabilité dont 24% au titre de la structure et 76 % sur les opérations. Le délai moyen de paiement est de 22 jours à compter de la date de réception de la facture.

### **B. LE COMPTE DE RESULTAT**

L'analyse du compte de résultat peut être suivie en détaillant les comptes de charges et de produits de la structure, puis consolidée par les impacts de l'activité de concession sur les charges et produits globaux.

#### **B.1. La structure**

Une présentation des comptes sous forme simplifiée des Soldes Intermédiaires de Gestion est présentée ci-après :

Intitulé	F. CFP	2 021	2 022	Budget 2023	2 023	Variation 2023 - 2023	Variation %
Loyers		59 510 551	46 655 263	45 120 000	40 769 294	-5 885 969	-13%
Rémunérations conduites d'opérations		16 239 593	66 844 352	68 318 314	68 126 168	1 281 816	2%
Rémunérations mandats		95 388 492	82 348 050	102 219 968	133 776 315	51 428 265	62%
Rémunération prestations de services		102 507 486	102 273 424	108 571 280	80 166 354	-22 107 070	-22%
Rémunérations Mandats et autres		214 135 571	251 465 826	279 109 561	282 068 837	30 603 011	12%
<b>Chiffre d'affaires comptable</b>		<b>273 646 122</b>	<b>298 121 089</b>	<b>324 229 561</b>	<b>322 838 131</b>	<b>24 717 042</b>	<b>8%</b>
Transfert de charges - Concessions		182 311 571	176 421 957	151 847 521	171 197 333	-5 224 624	-3%
Marge sur opérations propres		0	0				
Vente sur opérations propres		0	0				
<b>Chiffre d'Affaires économique</b>		<b>455 957 693</b>	<b>474 543 046</b>	<b>476 077 082</b>	<b>494 035 464</b>	<b>19 492 418</b>	<b>4%</b>
Achats		7 304 971	7 805 224	7 242 000	8 461 971	656 747	8%
Services extérieurs		42 559 491	42 334 102	45 979 089	36 118 845	-6 215 257	-15%
Autres services extérieurs		43 641 054	50 130 813	47 001 862	38 031 712	-12 099 101	-24%
Impôts et taxes		3 925 515	3 953 262	5 550 000	6 514 911	2 561 649	65%
Frais de personnel		311 614 340	325 554 282	327 223 661	345 623 790	20 069 508	6%
<b>Achats et charges externes</b>		<b>409 045 371</b>	<b>429 777 683</b>	<b>432 996 613</b>	<b>434 751 229</b>	<b>4 973 546</b>	<b>1%</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>		<b>46 912 322</b>	<b>44 765 363</b>	<b>43 080 469</b>	<b>59 284 235</b>	<b>14 518 872</b>	<b>32%</b>
Autres charges de gestion courante		355 836	37 051	250 000	7 052 461	7 015 410	18934%
Dotations aux amortissements & provisions		52 839 987	40 053 862	41 330 823	38 484 771	-1 569 091	-4%
Autres produits		0	96 748	0	159	-96 589	-100%
Reprise d'amortissements & provisions		61 725 889	1 085 000	3 600 000	11 025 303	9 940 303	916%
Autres transferts de charges		11 791 194	10 755 861	10 000 000	6 956 873	-3 798 988	-35%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>67 233 582</b>	<b>16 612 059</b>	<b>15 099 646</b>	<b>31 729 338</b>	<b>15 117 279</b>	<b>91%</b>
Total charges financières		2 831 521	2 712 692	2 250 000	3 606 320	893 628	33%
Total produits		1 789 112	1 946 629	1 750 000	3 856 459	1 909 830	98%
<b>Résultat financier</b>		<b>-1 042 409</b>	<b>-766 063</b>	<b>-500 000</b>	<b>250 139</b>	<b>1 016 202</b>	<b>-133%</b>
Total charges exceptionnelles		18 800	15 298 404		2 922 893	-12 375 511	-81%
Total produits exceptionnels		3 803 126	188 465 125		27 437 238	-161 027 887	-85%
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>3 784 326</b>	<b>173 166 721</b>	<b>3 400 000</b>	<b>24 514 345</b>	<b>-148 652 376</b>	<b>-86%</b>
Impôt sur les Sociétés		-11 732 686	-41 124 789	-8 300 000	-10 447 840	30 676 949	-75%
<b>Résultat Net</b>		<b>58 242 813</b>	<b>147 887 928</b>	<b>9 699 646</b>	<b>46 045 982</b>	<b>-101 841 946</b>	<b>-69%</b>
Impact CCRS		54 981 756	137 031 043		16 450 101	-120 580 942	-88%
<b>Résultat hors vente CCRS</b>		<b>3 261 057</b>	<b>10 856 885</b>	<b>9 699 646</b>	<b>29 595 881</b>	<b>18 738 996</b>	<b>173%</b>

Les variations observées entre 2023 et 2022 sont détaillées ci-dessous.

### Variation du Chiffre d'affaires

Intitulé	F. CFP	2 022	2 023	Var 2023-2022	Var %
Loyers		46 655 263	40 769 294	-5 885 969	-13%
Rémunérations conduites d'opérations		66 844 352	68 126 168	1 281 816	2%
Rémunérations mandats		82 348 050	133 776 315	51 428 265	62%
Rémunération prestations de services		102 273 424	80 166 354	-22 107 070	-22%
Rémunérations Mandats et autres		251 465 826	282 068 837	30 603 011	12%
<b>Chiffre d'affaires comptable</b>		<b>298 121 089</b>	<b>322 838 131</b>	<b>24 717 042</b>	<b>8%</b>
Transfert de charges - Concessions		176 421 957	171 197 333	-5 224 624	-3%
<b>Chiffre d'Affaires économique</b>		<b>474 543 046</b>	<b>494 035 464</b>	<b>19 492 418</b>	<b>4%</b>

Le chiffre d'affaires économique poursuit sa hausse depuis 2020 avec une augmentation de 20 MF.CFP par rapport à 2022, atteignant 494 MF.CFP à la fin de l'exercice 2023. Plusieurs éléments significatifs peuvent être mis en lumière.

Les rémunérations des mandats, des conduites d'opérations et prestations de service sont en hausse de 12 % sur l'exercice pour atteindre un total de 282 MF.CFP soit 57 % du chiffre d'affaires total.

**+ 51 MF**

Cette progression est principalement liée à la hausse des opérations de **mandats**. La reprise de produits constatés d'avance sur l'opération du Néobus d'un montant de 24,9 MF.CFP vient bonifier ce résultat. De plus, la reprise de certaines opérations significatives en Province Nord telles que la réalisation du centre culturel de Canala (14,6 MF.CFP) ou encore la construction de la salle omnisport de Pouembout (10 MF.CFP) entre en phase finale sur 2024. D'autres opérations ont continué sur 2023 avec l'entretien du lycée Jules Garnier (7,5 MF.CFP), la poursuite de la requalification du complexe Numa-Daly (7 MF.CFP), la réalisation de la maison et la rénovation du foyer de Wallis et Futuna (6,8 MF.CFP), la cité de la Connaissance (4 MF.CFP).

**Les conduites d'opérations** sont stables par rapport à 2022, progressant seulement de 1,2 MF.CFP. Cette hausse relative tient compte d'un produit constaté d'avance sur l'opération de rénovation de bâtiments administratifs à Wallis, diminuant la rémunération de 9,8 MF. On relève les principales opérations, sur des projets d'envergure et variés : la continuité de la transversale Hienghène / Kaala-Gomen (15,9 MF.CFP), l'AMO sur les ouvrages d'art de la DITTT (11,3 MF.CFP), la rénovation énergétique de l'IRD (10,7 MF.CFP), la rénovation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna (9,2 MF.CFP), l'AMO du musée de la Nouvelle-Calédonie (5 MF.CFP).

Le volume des **prestations de services** à 80 MF.CFP soit 16 % du total du chiffre d'affaires est en net retrait. Cet écart se matérialise principalement sur 2 opérations à forte rémunération : les accompagnements de la Province des Îles sur la création d'un centre culturel à Maré (-12,6 MF.CFP) et de la Province Nord sur le projet de barrage de Pouembout (-8,2 MF.CFP). Ces missions ont été mis en suspens en raison de priorisation des clients sur d'autres sujets. 37 missions ont été réalisées en 2023 sur des thématiques différentes :

- 27 % des missions concernaient de l'appui aux politiques publiques (étude pour la redynamisation de l'offre touristique à Voh 4,5 MF.CFP ; accompagnement à la structuration de la SPL Sud tourisme 4,3 MF.CFP ; aménagement du littoral de Poé 2,9 MF.CFP ; étude d'aménagement de la desserte de Nouville 2 MF.CFP ; étude sur le barrage de Pouembout 2 MF.CFP)
- 25 % concernaient de l'accompagnement renforçant ainsi le positionnement de facilitateur de la SECAL (AMO Générale pour le PANC 7,1 MF.CFP, étude sur l'implantation des futures gares RAÏ 3,7 MF.CFP, PUD de Païta 2,9 MF.CFP, étude d'implantation du futur siège d'Aircalin 2,2 MF.CFP)
- 17 % concernaient la transition écologique (Accompagnement TRIAD 7,7 MF.CFP, conseil en énergie CHS 3,2 MF.CFP, accompagnement stratégique à l'adaptation au changement climatique 3 MF.CFP)
- 18 % restants concernaient la régionalisation (7,6 MF.CFP de missions sur Wallis et Futuna), le patrimoine (4,3 MF.CFP) et l'ingénierie de projet sur de la construction (2,9 MF.CFP)

**- 6 MF**

Les produits des **loyers** s'élèvent à 40,8 MF.CFP sur 2023 contre 46,7 MF.CFP soit une baisse de 5,9 MF.CFP directement liée à la vente d'un local commercial du CCRS en début d'année 2023 et conformément à la stratégie patrimoniale. Cette vente, après retraitements des loyers perdus et réintégration des frais laisse entrevoir une plus-value équivalente à 13 ans de loyers. La part des loyers dans le chiffre d'affaires économiques représente 8,3 %. Ce poste est amené à décroître à long terme, en fonction des opportunités futures de cessions.

## - 5 MF

Les rémunérations des concessions sont en légère baisse de 3 % soit 5,2 MF.CFP principalement lié à la baisse de la rémunération de commercialisation sur les ZAC de Dumbéa sur Mer et Panda. Il faut toutefois souligner que ce fléchissement est cohérent au regard des travaux de viabilisation imposant certains délais avant commercialisation.

### Variation des charges d'exploitation (hors Dotations)

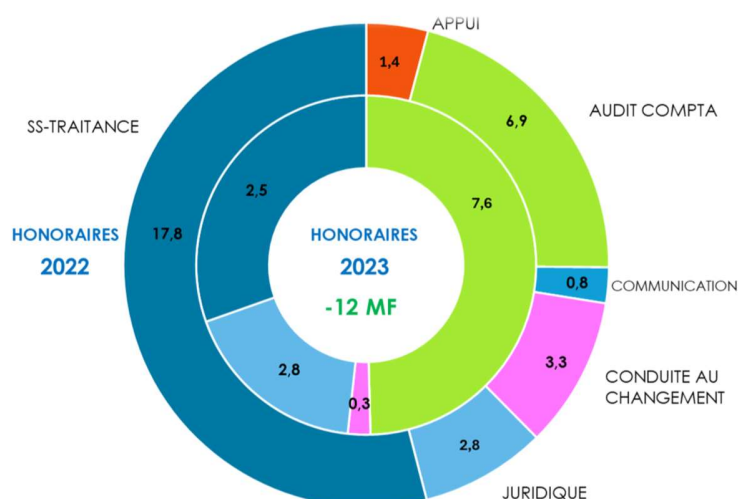
Compte tenu du chiffre d'affaires économique, une attention soutenue a été portée sur la maîtrise des charges d'exploitation.

Intitulé	F. CFP	2 022	2 023	Var 2023-2022	Var %
Achats		7 805 224	8 461 971	656 747	8%
Services extérieurs		42 334 102	36 118 845	-6 215 257	-15%
Autres services extérieurs		50 130 813	38 031 712	-12 099 101	-24%
Impôts et taxes		3 953 262	6 514 911	2 561 649	65%
Frais de personnel		325 554 282	345 623 790	20 069 508	6%
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>429 777 683</b>	<b>434 751 229</b>	<b>4 973 546</b>	<b>1%</b>

La poursuite des efforts d'optimisation des charges de la SECAL a été renforcée au cours de l'année 2023 en lien avec une politique générale de gestion des coûts.

Les principales variations mise en évidence sur l'exercice sont les suivantes :

- Les frais de personnel** sont en hausse de 20,1 MF.CFP soit 6 %. Cette hausse est principalement liée à l'opportunité d'internalisation et de renforcement de certaines compétences, externalisées ou manquantes auparavant (appui aux politiques publiques, communication, SIG, urbanisme, conduite du changement) et à l'effet mécanique du déplafonnement des assiettes de calcul pour les charges patronales dont le taux moyen passe de 32 % en 2022 à 34 % en 2023 (soit un impact négatif de 6 MF.CFP).  
L'analyse croisée de ce poste et du chiffre d'affaires entre 2021 et 2023 montre un lien étroit entre les deux. En effet, le chiffre d'affaires des mandats, prestations de services et conduites d'opération augmente de 7,6 % entre 2021 et 2023. Cette hausse est plus significative sur les mandats avec +39 %. En parallèle, la variation des frais de personnel évolue de 9%, illustrant cette corrélation.
- Les services extérieurs** diminuent de près de 6,2 MF.CFP. Cet écart tient compte de maintenances et réparations conséquentes (5 MF.CFP) effectuées en 2022 sur le siège, l'agence Nord ainsi qu'un lot du CCRS.
- Les autres services extérieurs** décroissent de 12,1 MF.CFP vs 2022 soit 24 % Cette amélioration est essentiellement visible sur les frais d'honoraires dont le comparatif est détaillé dans le graphique ci-contre. On constate notamment les diminutions des frais de sous-traitance, de conduite au changement et d'appui aux politiques avec l'internalisation d'un poste de chef de projets. A noter également, que la mission comptable a été renforcée, le poste de chef comptable n'ayant pas été remplacé.



### Variation de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Intitulé	F. CFP	2 022	2 023	Var 2023-2022	Var %
Chiffre d'Affaires économique		474 543 046	494 035 464	19 492 418	4%
Charges d'exploitation liées à l'EBE		429 777 683	434 751 229	4 973 546	1%
Excédent Brut d'Exploitation		44 765 363	59 284 235	14 518 872	32%

L'EBE est constitué par la différence entre le chiffre d'affaires économique de la SECAL et certaines charges d'exploitation (détaillées ci-dessous) : les achats, les services extérieurs, les autres services extérieurs, les impôts et taxes et les charges de personnel.

Pour la 3ème année consécutive, l'EBE de la SECAL est positif, à hauteur de 59 MF.CFP soit une progression de 32 % par rapport à 2022. L'EBE représente 12 % du chiffre d'affaires économique.

### Variation des autres éléments d'exploitation et du résultat d'exploitation

Intitulé	F. CFP	2 022	2 023	Var 2023-2022	Var %
Autres charges de gestion courante		37 051	7 052 461	7 015 410	18934%
Dotations aux amortissements & provisions		40 053 862	38 484 771	-1 569 091	-4%
Autres produits		96 748	159	-96 589	-100%
Reprise d'amortissements & provisions		1 085 000	11 025 303	9 940 303	916%
Autres transferts de charges		10 755 861	6 956 873	-3 798 988	-35%
Résultat d'exploitation		16 612 059	31 729 338	15 117 279	91%

Pour la 3ème année consécutive, la SECAL dégage un résultat d'exploitation positif. A hauteur de 31,7 MF.CFP, il a pratiquement doublé par rapport à 2022. Ce dernier est constitué principalement des dotations aux amortissements de 38 MF.CFP (correspondant à l'amortissement du siège) et des autres transferts de charges pour 7 MF.CFP liés aux refacturations effectuées sur l'année. A noter également, une reprise de

provisions pour risques de 11 MF correspondant à une société en liquidation (6 MF.CFP), ainsi qu'une provision pour contentieux (4,8 MF.CFP).

### Variations des résultats financier, exceptionnel et net

Le résultat financier est bénéficiaire grâce à une politique offensive de reprises des DAT dans une période où les taux étaient hauts.

Intitulé	F. CFP	2 022	2 023	Var 2022-2021	Var° %
Résultat financier		-766 063	250 139	1 016 202	-133%
Résultat exceptionnel		173 166 721	24 514 345	-148 652 376	-86%
Impôts sur les sociétés		-41 124 789	-10 447 840	30 676 949	-75%
Résultat net		147 887 928	46 045 982	-101 841 946	-69%

Le résultat exceptionnel de l'année 2023 reste positif en raison de la plus-value réalisée sur la vente du lot n°120 du CCRS en milieu d'année. Cette vente répond à la fois une opportunité économique et à une volonté de redynamiser le CCRS puisque l'acquéreur du lot est la pharmacie adjacente, qui souhaite développer son activité et l'offre de soins pour les habitants du quartier. La contrepartie de cette vente se traduit par une plus-value de 16 MF au compte de Résultat de la société.

Cette vente s'est traduite comptablement comme suit :

Détail vente lot n°120 du CCRS (en M F.CFP)	
Prix de vente	23
Reprise des subventions d'investissements affectées	1
Valeur nette comptable	-3
Impôt sur les plus values	-4
<b>Plus value nette de cession</b>	<b>16</b>

La vente du CCRS a par conséquent généré une plus-value nette de 16 MF.CFP après impôt.

L'impôt a été une nouvelle fois impacté à la clôture 2023 par la plus-value réalisée sur le CCRS ayant généré un impôt de 5,5 MF.CFP auquel s'ajoute celui de l'activité imposable de la Secal pour 5 MF.CFP.

### B.2. – Les concessions

Bien que l'activité de concession ne contribue pas à la formation du résultat net de la société, celle-ci a tout même un impact sur le compte de résultat pris dans son ensemble.

En pratique, les dépenses et les recettes des concessions sont comptabilisées en compte de charges et de produits. Ces écritures trouvent leur contrepartie au bilan par l'augmentation ou la diminution du stock, correspondant aux terrains à commercialiser.

Par ailleurs, en fin d'exercice, on détermine pour chaque concession un résultat provisoire intermédiaire selon la méthode de l'avancement (rapport entre le montant des produits réalisés hors participations et le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations).

Ce résultat intermédiaire, qu'il soit positif ou négatif, est neutralisé dans les comptes de régularisation du bilan. En effet, ce résultat ne deviendra définitif qu'à l'issue de la concession et il a vocation à être pris en charge par le concédant.

Ces écritures de régularisation n'ont aucune incidence sur le résultat.

Concessions	MF. CFP	Résultat intermédiaire neutralisé	Degrés
Panda	-	92	43%
Boulari		23	51%
Dumbéa centre		203	69%
Dumbéa sur mer		2 937	49%
Meare	-	0	100%
Collines Ouaya		8	100%
<b>Total</b>		<b>3 078</b>	

### C. LE BILAN

Le total bilan de l'exercice 2023 est en augmentation de 2% par rapport à celui de 2022. Il s'établit désormais à 25 203 MF.CFP contre 24 712 MF.CFP en 2022. Il se présente comme suit de manière synthétique :

Intitulé	EN MF. CFP	2023	Actif variation	2022	2021
<b>Actif immobilisé net</b>		<b>602</b>	<b>-5</b>	<b>607</b>	<b>591</b>
Stocks et en-cours		21 731	344	21 387	23 272
Créances d'exploitation et autres créances		775	112	663	509
Trésorerie		2 091	38	2 053	2 193
<b>Actif circulant</b>		<b>24 597</b>	<b>494</b>	<b>24 102</b>	<b>25 029</b>
<b>Compte de régularisation - Actif</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total actif</b>		<b>25 203</b>	<b>491</b>	<b>24 712</b>	<b>25 623</b>

Intitulé	EN MF. CFP	2023	Variation passif	2022	2021
Capital		565	0	565	565
Résultats cumulés, réserves et primes		383	46	337	189
Subventions d'investissement		3	-2	4	13
<b>Capitaux propres</b>		<b>951</b>	<b>44</b>	<b>906</b>	<b>767</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>35</b>	<b>-2</b>	<b>36</b>	<b>38</b>
Dettes financières		19 078	490	18 588	18 965
Dettes d'exploitations et autres dettes		2 042	-19	2 061	2 279
<b>Total dettes</b>		<b>21 120</b>	<b>471</b>	<b>20 649</b>	<b>21 243</b>
<b>Compte de régularisation - Passif</b>		<b>3 097</b>	<b>-23</b>	<b>3 120</b>	<b>3 575</b>
<b>Total passif</b>		<b>25 203</b>	<b>491</b>	<b>24 712</b>	<b>25 623</b>

a) **Actif :**

• **Les immobilisations :**

Tableau de variation des immobilisations	Actifs nets fin 2022	Augmentation	Diminution	Amortissements au 31.12.2023	Actifs nets fin 2023
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>					
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	494	33	21	17	488
<b>Total immobilisations corp &amp; incorp</b>	<b>494</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>488</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participation Simplicité	0	-	-		0
Participation Foncière Calédonienne	90	-	-		90
Créances rattachés à des participations	20	1	-		21
Autres immobilisations financières	2	0	-		2
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>113</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>114</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISE</b>	<b>607</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>602</b>

Les immobilisations nettes de la société, qui ne concernent que la structure, s'élèvent à **603 MF.CFP** soit une baisse de 4 MF.CFP sur l'exercice et se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles nettes : 488 MF contre 494 MF en 2022 soit une diminution de 5 MF.CFP, principalement lié aux dotations aux amortissements d'un montant de 35 MF.CFP. A noter qu'il y a eu des acquisitions pour un total brut de 33 MF.CFP ainsi que des cessions pour un total brut de 21MF.CFP.
- Immobilisations financières nettes : 114 MF.CFP fin 2023 contre 113 MF.CFP en 2022. Il n'y a pas eu d'investissement au cours de l'exercice. Seuls les intérêts sur les avances consenties aux filiales constituent la variation.

• **Le stock :**

Le montant des stocks, constitué essentiellement du coût de revient des parcelles non vendues en concessions atteint **21 730 MF.CFP** à fin 2023, en légère augmentation (+2%).



Ces variations sur les opérations de concession concernant principalement la livraison du nouveau secteur de Cap Apogoti sur la ZAC de Dumbéa sur Mer.

- **Les créances :**

Elles sont essentiellement constituées de créances clients.

Elles atteignent **775 MF.CFP** à fin 2023 (+17% par rapport à 2022) et se composent principalement de :

- Créances sur les opérations de concession : 467 MF.CFP correspondant à des participations restantes à régler et à des ventes de terrains au cours du mois de décembre, qui n'ont pas été réglées à la clôture.
- Créances au titre des activités de mandat : 191 MF.CFP essentiellement composées d'appels de fonds non réglés à la date de clôture.

- **La trésorerie :**

Au total, la trésorerie atteint 2 091 MF.CFP au 31 décembre 2023 et se décompose entre la trésorerie propre à la société et celle des opérations en mandat et en concession, dont la SECAL est simplement dépositaire :

Intitulé	EN MF. CFP	2023	Actif variation	2022	2021
<b>Trésorerie propre</b>					
Société		438	5	433	332
Opérations propres		-	0	-	-
<b>Trésorerie sur opérations</b>					
Mandats		1 551	27	1 524	1 764
Concessions		102	6	96	97
<b>TOTAL</b>		<b>2 091</b>	<b>38</b>	<b>2 053</b>	<b>2 193</b>

Au 31/12/2023 la trésorerie des mandats s'élève à 1 551 MF.CFP, et concerne notamment les opérations suivantes :

- la requalification du site sportif de Magenta,
- la salle omnisport de Pouembout,
- l'écopole,
- la réorganisation du lycée Jules Garnier,
- les travaux du MUZ,
- la construction du centre culturel de Canala,
- la reconstruction du pont de Ponerihouen
- la réalisation des trois radars météorologiques
- la surveillance du parc naturel de la mer de corail
- le Néobus,

Le niveau de trésorerie lié à la société est inchangé au 31/12/2023.

Le niveau de trésorerie des concessions hors découvert bancaire reste relativement stable sur l'exercice à hauteur de 102 MF.CFP.

**b) Passif :**

- **Les capitaux propres :**

Ils s'établissent à **951 MF.CFP** fin 2023 contre 906 MF.CFP en 2022. La hausse de 46 MF.CFP est directement liée à la prise en compte du résultat bénéficiaire de 2023.

- **Les provisions pour risques et charges :**

Les provisions sont stables à **35 MF.CFP** et sont essentiellement constituées des provisions sur les liquidations d'opérations.

- **Les dettes :**

**Les dettes financières** s'élèvent à **19 078 MF.CFP** et sont ventilées comme suit : les emprunts, les lignes de découvert et les cautions.

1) Les emprunts concernent :

- La société pour 67 MF.CFP avec, principalement :

- L'emprunt à long terme sur les villas de l'Agence Nord (26 MF.CFP) ; arrivant à échéance fin 2029 ;
- L'emprunt à long terme sur l'opération K6 Initiativ (41 MF.CFP) ; arrivant à échéance fin 2029 ;

- Les concessions pour 16 702 MF.CFP :

- 9 398 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa sur Mer soit un remboursement de capital sur l'exercice de 222 MF.CFP ;
- 6 178 MF.CFP pour la ZAC Panda ;
- 797 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa Centre pour laquelle un nouvel emprunt de 200 MF.CFP a été contracté avec la BNC dans le cadre d'une restructuration des lignes d'autorisations de découvert
- 330 MF.CFP pour l'opération d'aménagement du Centre-Ville de Boulari pour laquelle un nouvel emprunt de 200 MF.CFP a été contracté avec la BNC dans le cadre d'une restructuration des lignes d'autorisations de découvert

2) Au 31/12/2023 les lignes de crédit des concessions s'élèvent à 2 014 MF.CFP, sur un total de 2 750 MF.CFP d'autorisation de découvert :

- 1 366 MF.CFP pour la ZAC de Dumbéa sur mer (découvert autorisé : 1 600 MF.CFP) ;
- 187 MF.CFP pour le Centre-Ville de Boulari (découvert autorisé : 250 MF.CFP) ;
- 160 MF.CFP pour la ZAC Dumbéa Centre (découvert autorisé : 200 MF.CFP) ;
- 300 MF.CFP pour la ZAC Panda (découvert autorisé : 700 MF.CFP).

3) Les autres dettes financières sont constituées par des cautions pour 58 MF.CFP dont les cautions des acquéreurs sur les ventes des deux ZAC provinciales pour 53 MF.CFP.

- **Les autres dettes**, qui s'élèvent à 2 042 MF.CFP, s'analysent comme suit :

Intitulé	EN MF. CFP	2023	Actif variation	2022	2021
Avances et acomptes reçus s/concessions		42	21	20	31
Dettes fournisseurs (yc fournisseurs d'immobilisations)		421	173	248	352
Mandats créditeurs		1 492	-169	1 661	1 736
Dettes fiscales et sociales		72	-44	117	95
Autres dettes		15	0	15	65
<b>TOTAL</b>		<b>2 042</b>	<b>-19</b>	<b>2 061</b>	<b>2 279</b>

Les dettes fournisseurs (factures reçues et non réglées) s'élèvent à 421 MF.CFP toutes opérations confondues. Elles sont essentiellement constituées des factures en attente de paiement au 31/12/2023 pour les mandats et les concessions.

Les dettes sur mandats représentent les soldes créditeurs des opérations en mandat c'est-à-dire les appels de fonds non encore réglés par les collectivités.

- **Comptes de régularisation :**

Au passif, ce compte comporte essentiellement la neutralisation des résultats intermédiaires provisoires sur l'activité de concession pour un montant de 3 097 MF.CFP.

## TROISIEME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

### A. LA FONCIERE CALEDONIENNE

La SECAL est actionnaire majoritaire de la Foncière Calédonienne, société de portage financier d'opérations immobilières et au service des collectivités. Elle assure également la présidence de la structure pour une durée de 5 ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL par ordre décroissant du nombre d'actions				
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%	Nombre d'administrateurs
SECAL, <i>représentée par M. Christophe ARCHAMBAULT</i>	9 008	90 080 000	32%	1
BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE <i>représentée par M. Cédric GLORIEUX</i>	8 445	84 450 000	30%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, <i>représentée par M. Hervé TONNAIRE</i>	8 445	84 450 000	30%	1
PROMOSUD <i>représentée par Mme Julie NOSMAS</i>	2 252	22 520 000	8%	1
<b>TOTAL</b>	<b>28 150</b>	<b>281 500 000</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>

En 2022, après libération du solde du capital par ses actionnaires, la Foncière Calédonienne a concrétisé son premier projet d'investissement avec l'acquisition de l'immeuble Le Phare au 1er juillet 2022. Cet immeuble héberge les bureaux des formations politiques siégeant au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 2023, le bâtiment est toujours occupé à 100 % et les loyers sont payés chaque mois sans retard à constater. Sur l'aspect opérationnel et patrimonial, l'immeuble est sain et ne souffre d'aucun problème structurel.

En parallèle de l'avancement du projet LE PHARE, la SECAL s'était engagée en 2022 avec la Foncière Calédonienne pour l'accompagner dans son activité, avec la signature de 2 conventions de gestion, toujours en vigueur sur l'exercice 2023 :

- **Accompagnement sur les études d'investissement** avec une rémunération variable :

	Projet d'un montant inférieur à 500 MF. CFP	Projet d'un montant supérieur à 500 MF. CFP
<b>Si validation par le COTECH</b>	0,3 % du montant TTC du projet	0,1 % du montant TTC du projet
<b>Si concrétisation et signature définitive</b>	0,2 % du montant TTC du projet	
<b>Rémunération totale</b>	<b>0,5 % du montant TTC du projet</b>	<b>0,3 % du montant TTC du projet</b>

- **Accompagnement sur les missions de gestion administrative et patrimoniale** avec une rémunération annuelle de 3 MF.CFP.

Sans nouveau projet sur l'année 2023, la rémunération perçue par la SECAL s'est limitée à celle relative à sa mission de gestion administrative et patrimoniale, pour 3 MF.CFP.

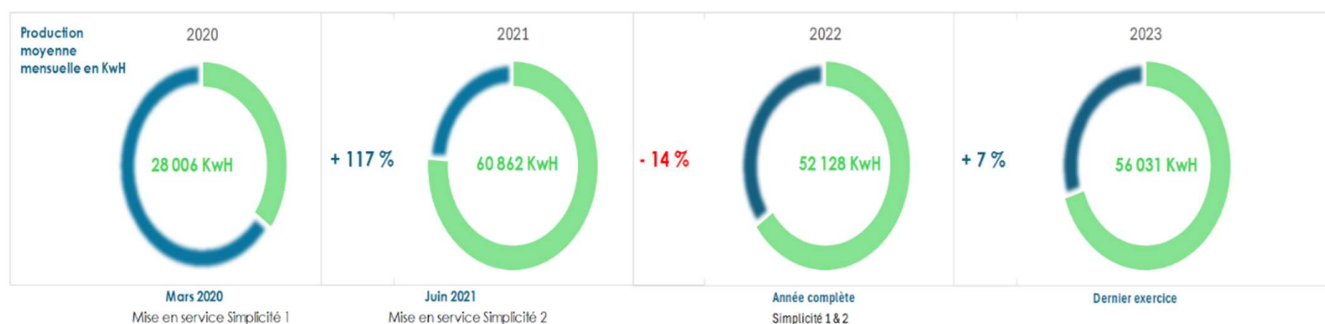
La SECAL a également perçu des intérêts en comptes courants d'associés suite au versement d'une avance ayant permis le financement de l'acquisition de l'immeuble Le Phare. Ces intérêts simples s'élèvent à 440 KF.CFP sur l'exercice 2023.

## **B. SIMPLICITE**

Le 12 août 2019 la SECAL et ENERCAL ENERGIES NOUVELLES ont signé un protocole d'intérêts communs ayant pour objectif principal de développer des démonstrateurs de Smartgrid (produire l'énergie là où elle est consommée) en milieu urbain et présentant une opportunité en termes de production par rapport aux grandes centrales installées hors de la ville.

La SAS Urban Solar, au capital social de 1 000 000 F.CFP, a ainsi été créée pour porter ces projets innovants. L'Autorité de la Concurrence ayant approuvé la prise de participation d'EEN et de la SECAL dans une structure commune, la SECAL a pu acquérir ses parts en septembre 2020, à hauteur de 49% du capital social, soit 490 000 F. CFP. Elle a également versé à la même date 4,9 M F. CFP d'avance en comptes courants d'associés.

En mars 2021, les deux actionnaires ont validé une modification statutaire et le nouveau nom de la structure soit SIMPLICITE. A fin 2022, la structure exploite deux services de panneaux photovoltaïques dont les mises en services ont été en 2020 et 2021.



Malgré un ralentissement sur 2022 lié au phénomène de la Nina, les performances des installations restent tout de même au-delà des prévisions initialement faites lors de la création de la structure permettant ainsi à la société de dégager dès son deuxième exercice un résultat net positif au 30.06.2022 de 2,7 MF.CFP. La tendance haussière se confirme sur 2023 avec une production mensuelle moyenne en croissance de 7 % par rapport à 2022 et un résultat de – 540 KF.CFP au 30 juin 2023 (vente d'énergie en retrait de 3 MF.CFP). A partir de juin 2022, l'exercice s'écoule sur 2 années calendaire (juillet à juin).

Il n'existe pas d'obligation pour la SECAL de mettre en place une consolidation avec sa filiale au regard des critères légaux de consolidation.